

MADIÈRE **infos**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°26 - Janvier 2017

■ ÉDITORIAL

A l'aube de cette nouvelle année, le **Conseil municipal** vous présente ses meilleurs vœux en formulant l'espoir que 2017 apporte à chacun et chacune d'entre vous ce que nous espérons de meilleur pour nos vies respectives. **Une bonne santé** d'abord, sans laquelle notre vie au quotidien ne peut se réaliser et s'apprécier à sa juste valeur. **Le travail** ensuite, qui est la poutre maîtresse pour notre épanouissement personnel. **Une année 2017** chargée sur le plan politique avec **les élections présidentielles** qui auront lieu **le 23 avril et le 7 mai**, suivies **des élections législatives** qui se dérouleront **les 11 et 18 juin**. Nous vous invitons à accomplir votre devoir de citoyen en prenant part au vote, un acte civique et républicain essentiel. D'ici là, beaucoup de discussions et de débats auront lieu sur les enjeux à la fois franco-français et européens sur des thématiques très importantes, telles que **l'Economie** et donc l'emploi et le pouvoir d'achat, **l'avenir de l'Europe**, la **Sécurité** des citoyens face au terrorisme et **l'Education** des enfants, notamment des plus jeunes en école primaire, déterminante

pour la suite de la scolarité.

D'autres thèmes seront abordés tels que **l'évolution des collectivités** locales avec le regroupement des **régions**, la suppression de nombreux **syndicats mixtes** et **l'avenir des communes** toujours à l'étude, dans le cadre de la loi NOTRe. Au congrès des Maires de l'Ariège, le 5 novembre dernier à Foix, le thème principal était « **la commune nouvelle** ». Les échanges, à la fois riches et passionnés allaient bon train avec les témoignages de maires de l'Ariège et de départements voisins qui ont réalisé des rapprochements sous forme de « **communes associées** » ou de communes qui ont fusionné pour n'en faire qu'une, de leur propre initiative, jugeant leurs communes trop petites pour faire face aux défis et contraintes à venir.

« **L'Union fait la force** », et comme disait un littéraire « **Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin** ».

Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

Travaux

Dès le 1er semestre 2017, la **première tranche de travaux** sera consacrée à **l'aménagement et l'agrandissement du cimetière**, dès que l'entreprise retenue par appel d'offres pourra intervenir en fonction des conditions météorologiques.

- Les travaux de restauration de **la croix et de son socle** au cimetière du bas ont été réalisés en régie ; manque à rétablir la lisibilité des inscriptions.
- Les travaux de rénovation concernant la

voirie communautaire pour 2017 sont prévus de ROUBI à BERDOT. D'autres, sur la voirie communale seront réalisés en régie.

Plan Local d'Urbanisme

Comme prévu, le Conseil Municipal a délibéré en séance du 30 septembre 2016 pour engager la **révision obligatoire du P.L.U.** de notre commune, pour mise en conformité avec le **S.C.O.T. de la Vallée de l'Ariège**, qui a le statut de document

d'urbanisme. Les communes membres de la communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées ne souhaitant pas créer un P.L.U. Intercommunal (préconisé dans le cadre A.L.U.R), garderont leurs documents d'urbanisme.

Urbanisme

En 2016, **six permis de construire** ont été accordés pour des résidences principales et **trois autres demandes** ont été déposées depuis le 1er janvier. ■

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Depuis le **1er janvier 2017**, la nouvelle Communauté de communes, dénommée « **Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées** » issue du mariage des communautés de Pamiers et de celles du canton de Saverdun, est officiellement en place et opérationnelle. Son bureau, élu depuis le 7 janvier est composé d'un président en la personne d'André TRIGANO et de **15 vice-présidents** en charge des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- 1) Finances
- 2) Administration générale et communication
- 3) Travaux, voirie et marchés publics associés

- 4) Politique de la ville
- 5) Petite enfance
- 6) Habitat, cadre de vie et urbanisme
- 7) Economie
- 8) Fibre optique et développement des nouvelles technologies de communication
- 9) Action sociale
- 10) Marchés publics hors voirie
- 11) Environnement
- 12) Tourisme
- 13) Patrimoine et animation culturelle
- 14) Agriculture, refuge et fourrière
- 15) Déchets ménagers et assainissement

Vous trouverez dans ce bulletin une brochure intitulée « *Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées* », qui



présente les principales caractéristiques de ce nouveau territoire communautaire de la basse-ariège. ■

Vie sociale

R.P.I. du Terrefort

Spectacle de Noël : l'association des parents d'élèves aux enfants du R.P.I. Un spectacle musical autour du thème de Walt Disney le vendredi 16 décembre à la salle des fêtes d'Escosse. Ce spectacle a été très apprécié des enfants ainsi que de l'équipe enseignante. Il s'est clôturé par un goûter préparé par les parents d'élèves.

Carnaval : cette année le carnaval aura lieu à Escosse le vendredi 17 mars. Comme d'habitude, les enfants du R.P.I. défilent dans les rues du village avec M. Carnaval avant de le juger et le brûler dans la cour de

l'école. Un goûter réglera petits et grands.
Piscine : les élèves de C.E.1, C.E.2, C.M.1, et C.M.2 se rendront pour une dizaine de séances à la piscine de Pamiers tous les lundis à partir du 20 mars.
D'autres projets sont à l'étude.

MEDIATHEQUE

Nous rappelons que la médiathèque d'ES-COSSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public le lundi de 15 h à 18 h, le **mercredi** de 15 h à 18 h et le **samedi** de 10 h à 12 h.

Expo « les épices », atelier senteurs (je dé-

couvre les épices). Le samedi 21 janvier de 10 h à 12 h

« la lettre du centenaire » de la guerre 1914-1918

Les personnes passionnées par l'histoire de la guerre 1914-1918 en Ariège, peuvent se procurer en mairie la « *lettre du Centenaire* » éditée par trimestre.

Site Internet

Pour l'année 2016, le site internet de notre commune a reçu la visite de 1 056 internautes qui ont consulté 2 734 pages. ■

Infos pratiques

Règlementation pour incinération des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'**incinération des végétaux secs et verts** sur pieds ou issus de coupe et de tonte.

En résumé, le **brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe.**

Le **calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1^{er} janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation.**

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Recensement militaire

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser **obligatoirement dès l'âge de 16 ans** en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. **Un document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Opération tranquillité absence

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse

d'augmenter. Ces méfaits concernant le **vol de bijoux et du numéraire** mais aussi **des matériels et matériaux en entreprises.** Devant ce phénomène préoccupant la **Préfecture** nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la **Gendarmerie Nationale de Pamiers** pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Le CAUE au service des particuliers

Le **Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège**, organisme départemental de conseils et d'informations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, et de l'environnement qui est situé au 10, rue Rhin et Danube à Foix, **donne gratuitement des conseils** aux personnes qui ont un projet de construction d'une maison d'habitation ou un bâtiment agricole, agrandir ou réhabiliter un bâtiment, créer un gîte, un atelier artisanal ou un commerce... Si vous avez un projet, avant de réaliser les plans du bâtiment et de définir le lieu de son implantation, n'hésitez pas à prendre contact avec le C.A.U.E. en appelant le 05 34 09 78 30 afin d'obtenir un rendez-vous avec un **architecte conseil agréé**, qui vous donnera les conseils et les recommandations nécessaires sur le plan architectural en fonction des normes à respecter. Vous trouverez avec ce bulletin une notice explicative.

Nouveaux horaires d'accueil de la Préfecture

Les services de la Préfecture nous informent qu'à compter du 2 janvier 2017, les services « *permis de conduire et cartes grises* » au bureau

de la circulation seront ouverts au public, tous les jours de 8h30 à 12h30, sauf le mardi.

Collecte de sacs jaunes

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin d'information le **planning**, pour l'année 2017, du **ramassage des sacs jaunes** qui s'effectue tous les 15 jours. Pour la collecte des encombrants, appareils ménagers et autres, n'hésitez pas à prendre contact avec le **SMECTOM du Plantaurel** au 05 61 68 02 02 qui vous indiquera le jour précis de la collecte.

Rénovation de l'habitat ancien

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, une brochure éditée par la communauté de communes intitulée « *renovez votre logement avec les aides de la communauté de communes* », qui regroupe les principales aides financières qu'il est possible d'obtenir ainsi que les démarches à accomplir.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau 05 61 67 19 65 :

uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

SMECTOM 05 61 68 02 02

N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.

Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

Mairie : 05 61 67 14 50

Site internet : www.madiere.fr ■

ETAT CIVIL

Quelques anniversaires de mariage

- **65 ans de mariage** : Amardeilh Emile et Respaud Raymonde - Dareaux René et Lacoste Hélène

- **55 de mariage** : De Gracia Belmonte Lucien et Portet Georgette

Décès

- **Le 21 novembre 2016** : Simone Coussy du village à l'âge de 89

ans

- **Le 20 décembre 2016** : René Maurel des Houstesses à l'âge de 78 ans
- **Le 2 janvier 2017** : Jeannette Estrade de Castans à l'âge de 73 ans. ■

Faits divers

- Le 28 décembre dernier, René HEMBERT (ancien président du comité de fêtes) et Anne-Marie son épouse ont été victime d'un accident de la route au cours duquel leur petit fils Rémi a perdu la vie. Nous souhaitons à René

et Anne-Marie, encore hospitalisés un prompt rétablissement et beaucoup de courage.

- Le 22 janvier, c'est notre secrétaire de mairie, Marie-Josée MATHE qui a également été vic-

time d'un grave accident de la route dans lequel sa maman est décédée.

Grièvement blessée, nous souhaitons à Marie-Josée un excellent rétablissement et beaucoup de courage. ■

Madière d'hier et d'aujourd'hui



413. MADIÈRE (Ariège) — Avenue de la Place



Avenue de la place



415. MADIÈRE (Ariège) — Rue des Cafés



Rue des cafés